

SEANCE du 29 mars 2014

Date de la convocation : 24/03/2014- Date d'affichage : 24/03/2014 - Visa Préfecture : 24/03/2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-neuf mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame BEGUET Marie Jeanne.

Présents : Marie Jeanne BEGUET ; Roger CHORIER ; Gérard PORRETTI ; Gilles CREMET ; Gérard ALCINDOR ; Chantal PESTEL ; Graziella PIRO ; Béatrice BERTHET ; Carole DEMANGE ; Joaquim CARVALHO ; Robin CROLAS ; Pierre IOPPOLO ; Christelle SEVE ; Isabel RUIZ ; Isabelle BONNAMOUR

A été nommé secrétaire : Gérard ALCINDOR

Pouvoirs : Néant

Absents : Néant

Élection du Maire

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
- Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
- Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins :	15
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8
Ont obtenu :	
– Madame Marie Jeanne BEGUET	14 voix (Quatorze)

Madame **Marie Jeanne BEGUET**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

Création des postes d'adjoints

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;
- Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Madame le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire et explique que les différents projets en cours et tous ceux proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personne très important. Elle indique que le nombre maximum d'adjoints possible est de 4 et propose par conséquent de nommer 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal, par **15** voix pour, **0** contre et **0** abstentions :

- décide la création de **4** postes d'adjoints

Élection des Adjoints

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;
- Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

Madame le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

1. M. Gérard PORRETTI ; Mme Chantal PESTEL ; M. Roger CHORIER ; Mme Graziella PIRO

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	15
- bulletins blancs ou nuls :	0
- suffrages exprimés :	15
- majorité absolue :	8
Ont obtenu :	
Liste « PORRETTI » :	15

La liste « PORRETTI » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

M. Gérard PORRETTI	1 ^{er} adjoint au maire
Mme Chantal PESTEL	2 ^{ème} adjoint au maire
M. Roger CHORIER	3 ^{ème} adjoint au maire
Mme Graziella PIRO	4 ^{ème} adjoint au maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Informations diverses

- Présentation du rôle de conseiller municipal, des différentes commissions et syndicats intercommunaux